

MARCHÉ DE TRAVAUX

NATURE DE L'AFFAIRE :

Projet concernant la création d'un centre d'imagerie médicale sur la commune de BARRAUX pour le groupe X-Ray Grésivaudan situé 53, Route de BARRAUX lieu-dit « La Gâche » 38530 BARRAUX

Maître d'Ouvrage:

SAS X-RAY IMMO c/o X-RAY GRESIVAUDAN
Représentée par M. Semir YAKOUB
33, Allée CHAMPROND
38330 SAINT ISMIER

Ci-avant désigné le Maître d'ouvrage ;

ci-après désigné l'entreprise,

EURL SENS'O ETANCHEITE
17 rue Charles de Gaulle
38420 MURIANETTE
06 51 02 32 08 - senso.etancheite@gmail.com

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

1/ NATURE DES TRAVAUX :

Le Maître d'ouvrage envisage de faire réaliser par l'entrepreneur les travaux **du lot n°03 : Etanchéité** tels que désignés dans les pièces de l'offre de prix, à savoir :

- ① CCTP / DQE validés par le Maître d'Ouvrage
- ② au devis de l'entreprise validé par le Maître d'Ouvrage
- ③ aux plans Architecte correspondant au projet souhaité et validé par le Maître d'ouvrage, portant les références suivantes :
 - 130_PRO2 - Plans_I
 - 131_PRO2 - Masse_B
 - 132_PRO2 - Façades et Coupes_H
 - 133_PRO2 - Etage_G
- ④ aux études techniques à charge de l'entreprise adjudicatrice du présent lot
- ⑤ au PGC du coordonnateur SPS et RICT du bureau de contrôle technique QUALICONSLT
- ⑥ aux directives du bureau de contrôle technique et du coordonnateur SPS QUALICONSLT
- ⑦ aux prescriptions des concessionnaires et de la Mairie (suivant arrêté de PC)

2/ MONTANT DU MARCHÉ :

Le montant du marché est arrêté au montant de **67 850,80 € hors taxes, il est global et forfaitaire**. Ce prix est ferme, définitif et non révisable. En aucun cas, le montant de l'offre ne sera réindexé sur une éventuelle hausse du coût des matériaux.

IMPORTANT : Montant du marché établi hors options qui pourront être définies et validées sur la base d'un avenant validé par le Maître d'Ouvrage pendant les travaux

Conditions de paiement :

Situation et facture à l'avancement des travaux par chèque ou virement à 45 jours date de facture le 10

3/ PLANNING DES TRAVAUX :

Démarrage des travaux suivant demande du Maître d'Ouvrage et planning prévisionnel : **06 octobre 2025**, fin des travaux, livraison définitive **01 septembre 2026 suivant phasage et planning ci-après**.

Le délai ci-dessus est contractuel. Si l'entrepreneur n'a pas terminé son travail dans le délai ci-dessus, sauf cas de force majeure, une pénalité de 305.00 € HT par jour calendaire de retard sera retenue d'office sur le règlement de son mémoire définitif.

Le montant global des pénalités est limité à 10% du montant du marché global.

M
DJR

4/ DIRECTION DES TRAVAUX :

Elle sera assurée par l'atelier d'architecture NORMANDON & JARDIN à qui le Maître d'Ouvrage a confié une mission d'architecture et de maîtrise d'œuvre.

5/ RENDEZ-VOUS DE CHANTIER :

Les rendez-vous de chantier auront lieu les : **mercredi 14h30 précise** et sur convocation spéciale
Présence indispensable des intervenants convoqués.

6/ SITUATION DE TRAVAUX :

L'entrepreneur établira les situations mensuelles de travaux et les transmettra **en 3 exemplaires à l'architecte au plus tard le 25 du mois**. Dans le cas contraire, elles seront alors traitées le mois suivant.

7/ VISITE DU SITE :

L'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux décrits dans son marché de travaux en tenant compte de la consistance des travaux à réaliser après visite sur site et en coordination avec tous les autres corps d'état.

8/ RETENUE DE GARANTIE :

Une retenue de garantie de **5 %** sera appliquée sur chaque situation de travaux.

Cette retenue de garantie sera libérée à l'issue de l'année de parfait achèvement des ouvrages, qui débutera à partir de la date de réception des travaux sans aucunes réserves.

Elle peut être remplacée par une **caution bancaire** du même montant ; l'entrepreneur fournira alors l'original à l'architecte, qui le remettra au Maître d'Ouvrage.

9/ COMPTE PRORATA :

Il est de 1,5% du montant HT des travaux, il sera géré par l'entreprise adjudicatrice du lot 01 : Gros œuvre

10/ AUTRES FRAIS :

IMPORTANT : Chaque corps d'état doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets, gravois et autres, pendant et après l'exécution des travaux. En cas de non-respect par l'entreprise et sur simple notification du Maître d'Œuvre, le nettoyage sera réalisé par une entreprise au choix du Maître d'Ouvrage, à charge du présent lot.

11/ DOCUMENTS ANNEXES :

L'entrepreneur devra joindre au présent marché :

- l'attestation à jour de police d'assurance de responsabilité civile ;
- l'attestation à jour de police d'assurance de responsabilité professionnelle ;
- le certificat de qualification professionnelle à jour ;
- la lettre d'engagement ci-jointe.

Les modalités d'application du présent marché sont définies dans les documents contractuels d'ordre général accepté sans réserve par l'entrepreneur.

Fait à SAINT ISMIER le 17 septembre 2025 en trois exemplaires.

Le Maître d'ouvrage

SAS X-RAY IMMO

Représentée par **M. Semir YAKOUB**

Provisoire NOVELT

Signature

**X-RAY IMMO
LA BATIE 33 ALLEE DE CHAMPROND
38330 SAINT ISMIER
SIRET : 924 041 364 00016**

L'entreprise

EURL SENS'O ETANCHEITE

Représentée par **M. David DEROS**

SENS'O Etanchéité

17 rue Charles de Gaulle

38420 MURIANETTE

Tel : 06.51.02.32.08

RCS Grenoble 834 878 047

LETTRÉ D'ENGAGEMENT

Je soussigné De Ros David
 Entrepreneur de 'étanchéité
 Représentant l'entreprise SENS'O étanchéité
 Dont le Siège Social est à Muriette, 17 rue Général de Gaulle
 Inscrite au registre du commerce sous le numéro 834 678 047
 Titulaire des polices d'assurances responsabilités
 décennales et civiles, souscrites auprès de : NIC Inurances

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du marché relatif aux travaux du lot :

Lot n°03 : Etanchéité

Concernant les travaux de :

Projet concernant la création d'un centre d'imagerie médicale sur la commune de BARRAUX pour le groupe X-Ray Grésivaudan situé 53, Route de BARRAUX lieu-dit « La Gâche » 38530 BARRAUX

Me soumetts et m'engage envers :

SAS X-RAY IMMO c/o X-RAY GRESIVAUDAN Représentée par M. Semir YAKOUB
33, Allée CHAMPROND
38330 SAINT ISMIER

A exécuter lesdits travaux, conformément aux conditions stipulées dans les documents annexés à la présente soumission, moyennant le prix global et forfaitaire de :

Montant. HT :	67 850,80 €
TVA 20.00%	13 570,16 €
Montant TTC	81 420,96 €

Ce prix, établi sur la base des conditions économiques à la date de la présente soumission, est forfaitaire et non révisable.

Fait à SAINT ISMIER le 17 septembre mai 2025 en trois exemplaires.

Le Maître d'ouvrage

SAS X-RAY IMMO

Représentée par ~~M. Semir YAKOUB~~

M. Gic NOVE

M. S. NOVE

L'entreprise

EURL SENS'O ETANCHEITE

Représentée par M. David DEROS

SENS'O Etanchéité
 17 rue Charles de Gaulle
 38420 MURIANETTE
 Tel : 06.51.02.32.08
 RCS Grenoble 834 678 047

X-RAY IMMO
 33 ALLEE DE CHAMPROND
 38330 SAINT ISMIER
 SIRET : 821 041 364 00016

EURL

17 rue Charles de Gaulle
38420 MURIANETTE
Tél portable : 06 51 02 32 08
Email : senso.etancheite@gmail.com

SELARL X-RAY GRESIVAUDAN
33 Allée de Champrond
38330 ST ISMIER

info

Numéro	Date	Code client	Date de validité
DE25001202	13/06/2025	CL00189	12/08/2025

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Construction d'un centre d'imagerie médicale à Barraux LOT ETANCHEITE					
Installation de chantier protections périphériques grutage compte pro rata	1,00	ens	2 500,00	2 500,00	20,00
<u>Toiture sommitale support béton</u>					
<u>Partie courante</u>					
Préparation des support et application d'un enduit d'impression à froid sur dalle	434,00	m²	2,50	1 085,00	20,00
Fourniture et pose d'un pare vapeur collé à chaud sur dalle BA y/c remontées au dessus de l'isolant	434,00	m²	12,50	5 425,00	20,00
Fourniture et pose d'un isolant polyuréthane ep.160mm R=7.25	434,00		31,00	13 454,00	20,00
Fourniture et pose d'une étanchéité bicouche, bitume élastomère sous protection meuble	434,00	m²	28,00	12 152,00	20,00
Fourniture et pose d'une protection mécanique en gravier roulé	434,00	m²	12,00	5 208,00	20,00
<u>Relevés</u>					
Fourniture et pose de relevés d'étanchéité autoprotégés développé >0.35m y/c bande de renfort	83,00	ml	26,00	2 158,00	20,00
Fourniture et pose d'un isolant polyuréthane en relevé ép 40mm R=1.8	83,00	ml	15,00	1 245,00	20,00
<u>Zinguerie</u>					
Fourniture et pose d'un dauphin fonte diamètre 100 ht 2 mètre	6,00	unité	140,00	840,00	20,00
Fourniture et pose d'une descente acier laqué diamètre 100mm	24,00	ml	32,00	768,00	20,00
Boite à eaux laquée 200*200	6,00	unité	160,00	960,00	20,00
Fourniture et pose d'une EP yc création d'un décaissé dans le support	4,00	unité	120,00	480,00	20,00
Fourniture et pose d'un trop plein aluminium	4,00	unité	75,00	300,00	20,00
Fourniture et pose de couvertines en aluminium prélaqué posées sur ecclisses y/c forme de pente	85,00	ml	48,00	4 080,00	20,00

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Fourniture et pose d'un isolant sur l'acrotère, en sous face de la couvertine	86,00	ml	6,00	516,00	20,00
Fourniture et pose de garde corps fixés par sabot Z sous la couvertine	1,00	ml	87,00	87,00	20,00
Fourniture et pose d'une fenêtre d'accès en toiture velux 120*120 y/c réhausse et raccord sur étanchéité	1,00		3 206,00	3 206,00	20,00
Fourniture et pose d'un store obscurcissant motorisé vélux 120*120	1,00		480,00	480,00	20,00
Sous-total				54 944,00	
Terrasse support béton sur transfo					
Partie courante					
Préparation des support et application d'un enduit d'impression à froid sur dalle	30,00	m²	2,50	75,00	20,00
Fourniture et pose d'un pare vapeur collé à chaud sur dalle BA y/c remontées au dessus de l'isolant	30,00	m²	13,50	405,00	20,00
Fourniture et pose d'un isolant polyuréthane ep 100mm R=4.5	30,00	m²	28,00	840,00	20,00
Fourniture et pose d'une membrane d'étanchéité bi couche bitume elastomère autoprotégée	30,72	m²	30,00	921,60	20,00
Relevés					
Fourniture et pose de relevés d'étanchéité autoprotégés développés <0,35m y/c bande de renfort	30,80	ml	21,00	646,80	20,00
Zinguerie					
Fourniture et pose d'une EP	2,00	unité	95,00	190,00	20,00
Fourniture et pose d'un trop plein aluminium	1,00	unité	75,00	75,00	20,00
Fourniture et pose d'un solin en aluminium y/c joint mastic	30,80	ml	18,00	554,40	20,00
Boîte à eaux laquée 200*200	2,00	unité	160,00	320,00	20,00
Fourniture et pose d'une descente en acier laquée diamètre 100mm	6,00	ml	32,00	192,00	20,00
Sous-total				4 219,80	
Terrasse support béton sur salle pré attente					
Partie courante					
Préparation des supports et application d'un enduit d'impression à froid sur dalle	44,00	m²	2,50	110,00	20,00
Fourniture et pose d'un pare vapeur collé à chaud sur dalle BA y/c remontées au dessus de l'isolant	44,00	m²	12,50	550,00	20,00
Fourniture et pose d'un isolant polyuréthane ep.160mm R=7.25	44,00		31,00	1 364,00	20,00
Fourniture et pose d'une étanchéité bicouche, bitume elastomère sous protection meuble	44,00	m²	28,00	1 232,00	20,00
Fourniture et pose d'une protection mécanique en gravier roulé	44,00	m²	12,00	528,00	20,00
Relevés					
Fourniture et pose de relevés d'étanchéité autoprotégés développés >0,35m y/c bande de renfort	32,00	ml	26,00	832,00	20,00
Fourniture et pose d'un isolant polyuréthane en relevé ép 40mm R=1.8	32,00		15,00	480,00	20,00
Zinguerie					
Fourniture et pose d'un dauphin fonte diamètre 100 ht 2 mètre	1,00	unité	140,00	140,00	20,00

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Fourniture et pose d'une descente acier laqué diamètre 100mm	3,00	ml	32,00	96,00	20,00
Boite à eaux laquée 200*200	1,00	unité	160,00	160,00	20,00
Fourniture et pose d'une EP yc création d'un décaissé dans le support	1,00	unité	120,00	120,00	20,00
Fourniture et pose d'un trop plein aluminium	1,00	unité	75,00	75,00	20,00
Fourniture et pose de couvertines en aluminium laqué posées sur ecclisses y/c forme de pente	20,00	ml	48,00	960,00	20,00
Fourniture et pose d'un isolant sur l'acrotère, en sous face de la couverture	20,00	ml	15,00	300,00	20,00
Fourniture et pose de garde corps fixés par sabot Z sous la couverture	20,00		87,00	1 740,00	20,00
Sous-total				8 687,00	

Le taux de T.V.A. applicable est celui en vigueur lors de la fin de l'exécution des travaux. Toute variation de ce taux sera répercutée sur les prix.
Travaux garantis en décennale auprès de AXRE Insurance contrat n°AXE2400274.
Un acompte de 30 % du marché est demandé à l'acceptation du devis.

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Total HT	67 850,80
Total TVA	13 570,16
Total TTC	81 420,96
Net à payer	81 420,96 €

**Courtier :**Agence : **MADECENNALE**Adresse : **1047 ROUTE DES DOLINES - 06560 - VALBONNE**Orias : **15003712**Email : **info@madecennale.com****ATTESTATION D'ASSURANCE****Responsabilité Décennale obligatoire & Responsabilité Civile****First**

délivrée le 08/01/2025

N° de police	AXE2400274
Date d'effet	15/01/2024
Reprise du passé	NON
Période de validité	du 15/01/2025 au 14/01/2026

La compagnie **MIC Insurance Company**, atteste que l'entreprise :Nom: **SENS'O ETANCHEITE**Adresse : **17 RUE CHARLES DE GAULLE 38420 MURIANETTE**N° d'identification : **83467804700012**Forme juridique : **EURL****Est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Décennale Obligatoire et Responsabilité Civile n°AXE2400274 à effet du 15/01/2024****CHAMP D'APPLICATION**

Les garanties de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes :

Numéro d'activité	Activité	Classe
3.1	Couverture	5
3.2	Etancheite de toiture, terrasse et plancher interieur	1

- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture est définie à l'annexe I de l'article A.243-1 du Code des assurances.
- Ce contrat couvre les chantiers réalisés par l'Assuré en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, la Guyane et à la Réunion.
- Aux marchés de l'assuré dont le montant ne peut dépasser **300 000 Euros (HT)**.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état déclaré par le maître d'ouvrage (incluant l'ensemble des dépenses de l'ensemble des travaux afférents à la réalisation de l'opération de construction, toutes révisions, honoraires, taxes et s'il y a lieu travaux supplémentaires compris) n'est pas supérieur à 15 millions d'euros
- Aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P (1)



o **Procédés ou produits** faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- **D'un agrément technique européen (ATE)** en cours de validité ou d'une évaluation technique européenne (ETE) **bénéficiant** d'un document technique d'application (DTA), ou d'un avis technique (ATEc), valides et non mis en **observation** par la C2P (2)
- **D'une appréciation technique d'expérimentation (ATEx)** avec avis favorable,
- **D'un Pass innovation "vert"** en cours de validité

(1) Les règles **professionnelles** acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre par l'Agence qualité construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et **sont consultables** sur le site de l'Agence qualité construction (www.qualiteconstruction.com)

(2) Les **communiqués de la C2P** sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)

OBJET DE LA GARANTIE

Nature de la garantie

Responsabilité civile décennale obligatoire :

- Le **contrat** garantit la responsabilité décennale du souscripteur instaurée par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans le **cadre** et les limites prévues par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du Code des assurances relatives à l'**obligation** d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L.243-1-1 du même code.
- La **garantie** couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.
- **Responsabilité** du sous-traitant en cas d'atteinte à la solidité de l'ouvrage. Cette garantie est proposée, conformément à l'article 1792-4-2 du Code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception et est gérée selon le régime de la **capitalisation**.

Montant de la garantie responsabilité décennale obligatoire

- **En habitation** : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
- **Hors habitation** : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de la construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu à l'article R.243-3 alinéa 1 du Code des assurances.
- **Lorsqu'un** contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice du souscripteur, le montant de la garantie est **égal** au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
- **Lorsque** la responsabilité de l'assuré se trouve engagée solidairement ou in solidum, la garantie est limitée à sa propre **part de responsabilité** dans ses rapports avec le ou les coobligés.

Durée et maintien de la garantie responsabilité civile décennale

- La **garantie** proposée s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur le souscripteur en vertu des articles 1792 et suivants du Code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.



MONTANT DES GARANTIES & FRANCHISES

Nature des garanties	Montant de la garantie	Franchise par sinistre
A. RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE		
RC Décennale obligatoire - Ouvrage soumis à obligation d'assurance	Habitation : à hauteur du coût de réparation des dommages Hors habitation : à hauteur du coût de réparation des dommages dans la limite du coût total de construction déclaré	3000
Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas d'atteinte à la solidité (coût de l'ouvrage limité à 3 millions d'euros HT)	500 000,00 €	
Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale	Habitation : à hauteur du coût de réparation des dommages Hors habitation : à hauteur du coût de réparation des dommages dans la limite du coût total de construction déclaré	
B.1. RESPONSABILITE CIVILE AVANT RECEPTION		
Tous dommages confondus Dont :	1 000 000,00 €	
Dommages corporels	1 000 000,00 €	3000
Faute inexcusable	250 000,00 €	3000
Dommages matériels	500 000,00 €	3000
- Dont Dommages résultant d'un incendie	250 000,00 €	
Dommages immatériels	50 000,00 €	
B.2. RESPONSABILITE CIVILE APRES RECEPTION		
Tous dommages confondus Dont :	1 000 000,00 €	
Dommages corporels	500 000,00 €	3000
Dommages matériels	500 000,00 €	3000
- Dont Dommages résultant d'un incendie	250 000,00 €	
Dommages immatériels consécutifs	80 000,00 €	
Dommages immatériels non consécutifs	50 000,00 €	
C. Garantie complémentaire		
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	50 000,00 €	3000

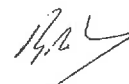


MENTIONS LEGALES



Assureur : **MIC INSURANCE COMPANY**, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 50 000 000€ - Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 885 241 208 dont le siège social est situé rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris – Soumise au contrôle de l'**Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution** – 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr – site web : www.micinsurance.fr

L'Assureur





Numéro d'activité	Activité	Description	Classe
03.1	Sondage et Forage	Cette activité comprend la pose de géotextile (hors membranes), les sondages et forages, dans la limite de 50 mètres	
3.1	Couverture	Réalisation de couvertures en tous matériaux, y compris par bardeau bitumé (hors couvertures textiles et étanchéités de toitures terrasses). Cette activité comprend les travaux de : zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, bardages verticaux utilisant des techniques de couverture, pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture), isolation et écran sous toiture, ravalement et réfection des souches hors combles, installation de paratonnerre, Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : éléments simples de charpente (pannes, chevrons). raccord d'étanchéité, vêtage et vêtiture Cette activité ne comprend pas la pose de capteurs solaires intégrés ou non au bati, les couvertures textiles. Cette activité comprend les travaux de : - Zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, - Pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture), - Réalisation d'isolation et d'écran sous toiture, - Ravalement réfection des souches hors combles - Installation de paratonnerre. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : - Raccords d'étanchéité, - Réalisation de bardages verticaux, vêtage et vêtiture Cette activité ne comprend pas : les travaux d'étanchéité de toiture et terrasse, la pose de capteurs solaires intégrés ou non au bati, les couvertures textiles.	5
3.2	Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur	Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés. Cette activité comprend les travaux de : étanchéité de paroi enterrée, zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, châssis de toit (y compris exutoires en toiture), Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de mise en œuvre de matériaux d'isolation et tous travaux de protection du revêtement étanche, y compris par complexe de végétalisation extensive et semi intensive. Ne comprend pas la pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques, hors réalisation de l'installation électrique. Ainsi que la réalisation des travaux de : - Étanchéité de parois enterrées (hors cuvelage) - Zinguerie et éléments accessoires en PVC, - Châssis de toit (y compris exutoires en toiture). Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en œuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages. Cette activité ne comprend pas les travaux de couverture.	1

